

021238



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Direction départementale des Territoires
et de la Mer des Alpes-Maritimes

Service Eau – Risques

Affaire suivie par : Thomas DELUGIN
pôle Risques

☎ : 04.93.72.74.15

✉ : thomas.delugin@alpes-maritimes.gouv.fr

📎 : Tende\PPR-Mvt\
consultations_PPA\
Préfet-consultPPA.odt

Nice, le 05 AOUT 2015

Le Préfet des Alpes-Maritimes

à

liste des destinataires

Lettre recommandée A.R

Objet : Consultation préalable à l'enquête publique pour le PPR de Tende

PJ : un dossier de PPR

Par arrêté préfectoral en date du 19 juillet 2010, un plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles de mouvements de terrain a été prescrit sur la commune de Tende.

La direction départementale des territoires et de la mer a été chargée d'instruire la procédure d'élaboration de ce PPR et le laboratoire de Nice du CETE Méditerranée - aujourd'hui CEREMA - a réalisé les études techniques.

Le projet de plan a été présenté en mairie le 28 mai 2013 lors d'une réunion des personnes publiques associées à l'élaboration du PPR. Cette présentation a été suivie par de nouvelles visites de terrain, effectuées par le CETE Méditerranée, afin d'étudier les observations recueillies. Une seconde réunion des personnes publiques associées s'est tenue en mairie de Tende le 21 novembre 2013, au cours de laquelle les modifications et précisions apportées aux cartographies du projet de PPR ont été présentées.

Aussi, afin de tenir compte de la connaissance des risques de mouvements de terrain, j'ai officiellement porté à la connaissance du maire de Tende le risque de mouvements de terrain, par courrier recommandé du 26 décembre 2013, en application des articles L.121-2 du code de l'urbanisme et L.125-2 du code de l'environnement.

Pour faire suite à la transmission de ces documents, le projet de PPR n'ayant pas fait l'objet de remarque et les études étant aujourd'hui achevées, ce projet doit maintenant être soumis pour avis aux personnes publiques citées par l'article R.562-7 du code de l'environnement, avant sa mise à l'enquête publique.

À ce titre, je vous prie de bien vouloir trouver joint, en vue de recueillir l'avis de votre assemblée délibérante, le projet de PPR mouvements de terrain de la commune de Tende.

J'attire votre attention sur le fait qu'en l'absence de réponse, cet avis sera réputé favorable passé le délai de deux mois qui suit la réception de la présente lettre. En outre, je vous informe que cet avis, reçu dans les délais ou réputé favorable, sera annexé au registre d'enquête publique dès son ouverture.

Le pôle risques de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, est à votre disposition pour toute information sur ce projet.

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
DTION-G 3659



Frédéric MAC KAIN

Liste des destinataires

- ✓ Communauté d'Agglomération de la Riviera Française en charge de l'élaboration et de la gestion du SCoT de la Riviera Française et de la Roya,
- ✓ Conseil régional de la région Provence Alpes Côte-d'Azur,
- ✓ Conseil départemental des Alpes-Maritimes / Direction de l'aménagement du territoire et de l'environnement,
- ✓ Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes,
- ✓ Délégation de la région PACA auprès du Centre national de la propriété forestière.